

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Aquawood Primo TIM

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: FR-2016-0040

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0016749-0015

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	6
5.1. Consignes d'utilisation	6
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

AQUAWOOD PRIMO TIM

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	ADLER-Werk Lackfabrik Johann Berghofer GmbH & Co KG
	Adresse	Bergwerkstraße 22 6130 Schwaz Autriche
Numéro de l'autorisation	FR-2016-0040 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0016749-0015	
Date de l'autorisation	14/04/2017	
Date d'expiration de l'autorisation	30/10/2025	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	ADLER-WERK LACKFABRIK / JOHANN BERGHOFER GMBH&CO KG
Adresse du fabricant	Bergwerkstraß 22 6130 SCHWAZ Autriche
Emplacement des sites de fabrication	Bergwerkstraß 22 6130 SCHWAZ Autriche

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH
Adresse du fabricant	CHEMPARK 51369 LEVERKUSEN Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	CHEMPARK 51369 LEVERKUSEN Allemagne
Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	TROY CORPORATION
Adresse du fabricant	Wunstorfer Straße 40 30926 SEELZE Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	8 VREELAND ROAD 1111 FLORHAM PARK États-Unis
Substance active	51 - Tébuconazole
Nom du fabricant	LANXESS DEUTSCHLAND GMBH
Adresse du fabricant	CHEMPARK 51369 LEVERKUSEN Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	CHEMPARK 51369 LEVERKUSEN Allemagne

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	0,8
Tébuconazole	1-(4-chlorophenyl)-4,4-dimethyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	0,4

2.2. Type de formulation

Liquide à base aqueuse, prêt à l'emploi

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Contient de l'IPBC. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.
Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage # 1 – Traitement préventif de classe d'usage 2 et 3 – Professionnels

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Produit uniquement utilisable pour les fenêtres, les portes et les vérandas, et uniquement dans les installations de traitement dédiées

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: - AUTRE
Nom commun: Champignons responsables du bleuissement du bois
Stade de développement: -

Nom scientifique: - AUTRE
Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique)
Stade de développement: -

Domaine d'utilisation

Intérieur
Extérieur

Traitement préventif – classe d'usage 2 et 3

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application superficielle / trempage manuel
Description détaillée:
Application superficielle / trempage manuel

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 100 à 200 g de produit /m² de bois traité.
Dilution (%): 0

	<p>Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi 100 à 200 g de produit /m² de bois traité.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Bidon en acier avec couche interne en vernis époxy phénolique : jusqu'à 25L</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Usage # 2 – Traitement préventif de classe d'usage 2 et 3 – Industriels

Type de produit

TP08 - Produits de protection du bois

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Produit uniquement utilisable pour les fenêtres, les portes et les vérandas, et uniquement dans les installations de traitement dédiées
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: -Autre Nom commun: Champignons responsables du bleuissement du bois Stade de développement: - Nom scientifique: - Autre Nom commun: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique) Stade de développement: -
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Traitement préventif – classe d'usage 2 et 3
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application superficielle / trempage manuel Application superficielle / aspersion Description détaillée: Application superficielle / trempage manuel Application superficielle / aspersion
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 100 à 200 g de produit /m ² de bois traité. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produit prêt à l'emploi 100 à 200 g de produit /m ² de bois traité.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel
Dimensions et matériaux d'emballage	Bidon en acier avec une couche interne en vernis époxy phénolique: jusqu'à 25L Bidon HDPE : jusqu'à 120L

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité de manière industrielle n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectées à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

- Tous les rejets issus de l'application industrielle du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du Méta RCP 1

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
 - Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
 - Le bois traité ne doit pas être utilisé à l'extérieur s'il est en contact avec le sol et exposé de façon permanente à l'humidité, ou à un contact permanent à de l'eau douce ou à de l'eau salée.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Après utilisation, rincer les mains et la peau exposer avant les repas.
 - Porter des équipements de protection adéquats (combinaison, gants, chaussures) lors de l'application du produit et lors de la manipulation du bois fraîchement traité.
 - Les personnes et les animaux non protégés doivent être éloignés des zones de traitement pendant 48 heures ou jusqu'au séchage complet des surfaces traitées.
 - Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
 - Le bois fraîchement traité doit être stocké à l'abri des intempéries.
 - Ne pas utiliser le bois préservé à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau, même si ce bois est protégé par une finition adaptée.
 - Eviter tout contact direct du produit avec les aliments (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 min. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10min. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (bâche de protection), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Stocker à température ambiante (18-22°C)
- Protéger du gel
- Durée de conservation du produit : 12 mois.

6. Autres informations

- Le 3-iodo-2-propynyl-N-butylcarbamate est un composé à faible activité anticholinérase. NE PAS UTILISER s'il vous est conseillé médicalement de ne pas travailler avec des composés anticholinérase